



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

# 65, rue du Grand-Pré Zone 93-F - District 5

|         |                                                                                                                        |
|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Quand ? | Le mardi, 11 août 2026 à compter de 19 h                                                                               |
| Où ?    | Salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert<br>22, rue Louis-Jolliet à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier |

Lors de cette assemblée de consultation, la demande sera brièvement présentée. Par la suite, le conseil municipal entendra les personnes désirant s'exprimer sur la demande de dérogation mineure, puis prendra sa décision.

**La demande de dérogation  
mineure vise à autoriser :**

- 1° La construction d'un bâtiment complémentaire attenant (verrière) situé à 8,70 mètres de la ligne avant secondaire.

**Quelle est la disposition réglementaire  
qui n'est ou ne serait pas respectée ?**

**Règlement de zonage numéro 1259-2014**

**Article 7.2.1.2.3, alinéa 1**

- 1° Qui précise que tout bâtiment complémentaire attenant au bâtiment principal doit être localisé dans l'aire constructible. Dans la zone 93-F, la marge de recul avant est de 9,0 mètres.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2026.

Émilie Fleury  
Greffière et directrice des affaires juridiques